

|  |
| --- |
| **ALLOCUTION**  **DU PREMIER MINISTRE, CHEF**  **DU GOUVERNEMENT,**  ***S.E.M. Anatole Collinet MAKOSSO***  **ALLOCUTION DE MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT A L’OCCASION DU LANCEMENT DES TRAVAUX DE L’ATELIER DE RESTITUTION/VALIDATION DES DOCUMENTS DE PLAN STRATEGIQUE DE LA CNTR**  ***Brazzaville le 17 octobre 2024*** |

**Mesdames et Messieurs les Présidents des Institutions Constitutionnelles ;**

**Mesdames et Messieurs membres du Gouvernement ;**

**Monsieur le Président de la Commission Nationale de Transparence et de Responsabilité dans la gestion des finances ;**

**Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux des Administrations Publiques ;**

**Mesdames et Messieurs les Présidents des Conseils Départementaux ;**

**Distingués Invités ;**

**Mesdames et Messieurs ;**

C'est avec une grande satisfaction que je prends part aujourd'hui à l’atelier de restitution et de validation du Plan Stratégique de la Commission Nationale de Transparence et de Responsabilité dans la gestion des finances (CNTR). Je salue l'intervention du Président de la CNTR qui a su mettre en exergue les enjeux de notre gouvernance financière face aux défis auxquels elle est confrontée.

La CNTR occupe une place centrale dans notre dispositif de gestion des finances publiques. Son rôle est capital pour assurer la transparence, la responsabilité et la gestion optimale de celles-ci. Ces principes ne sont pas seulement des exigences techniques, mais des piliers essentiels de la confiance que nos concitoyens placent dans nos institutions.

En lien avec le Programme de société de Son Excellence, Monsieur le Président de la République, Chef de l’État, la gouvernance financière constitue la douzième (12e) bataille du Programme d’Action du Gouvernement, qui s’emploie à poser les bases de son effectivité.

La bonne gouvernance exige que l’orthodoxie, la transparence, la responsabilité et la redevabilité dans la gestion de nos finances publiques soient érigées en principes cardinaux. L’application de ces principes, auxquels pourrait être adjointe la gestion axée sur les résultats, renforceront la confiance de nos concitoyens dans nos institutions et politiques publiques, d’une part, et concourront à l’amélioration du climat des affaires ainsi qu’à la perception qu’ont de nous les partenaires internationaux, d’autre part.

C’est l’objet du Plan Stratégique national 2025-2029 de la CNTR, objet de cet atelier, dont le quatrième axe porte sur une gestion plus efficiente des finances publiques.

Notre pays s’est engagé résolument dans la marche vers le développement. Pour cela, le Gouvernement met en œuvre actuellement des réformes dans les administrations en charge des finances publiques. Parmi ces réformes, le passage du budget de moyens au budget programme, vise, entre autres, les objectifs suivants :

* la lisibilité de l'action publique ;
* la transparence des documents budgétaires ;
* une culture de résultats qui consiste à dépenser mieux et améliorer l'efficacité de l'action publique ;
* une gestion renouvelée autour des responsables de programmes

Ce nouveau mode de gestion du budget de l’État, et donc de nos finances publiques, avec l'appui de la CNTR, reflète cette volonté marquée de moderniser et d'améliorer notre gouvernance financière. Il ne s'agit plus simplement de dépenser, mais de le faire de manière à atteindre des objectifs clairs, mesurables, et en accord avec les priorités nationales.

À cet effet, six (06) ministères pilotes ont eu à expérimenter le budget programme en 2024. Cette expérience est généralisée à l’ensemble des ministères à partir de l’exercice 2025.

Les orientations contenues dans ma lettre de cadrage budgétaire pour la préparation du budget 2025 définissent clairement la place du dispositif de pilotage pour l’atteinte des objectifs des différents programmes ministériels.

Il s’agit, pour le Gouvernement, à travers le budget programme, de renforcer la transparence, d’améliorer l’efficacité et l’efficience de la dépense publique, la qualité de service rendu aux citoyens et d’accentuer la responsabilisation et la redevabilité des gestionnaires quant à l’obligation de rendre compte de leurs performances et de leurs résultats.

**Mesdames et Messieurs,**

Ayant fait de la performance l’un des défis de son action, le Gouvernement est conscient que son effectivité passera par l’adoption d’un ensemble d’outils opérationnels.

Je peux me féliciter, aujourd’hui, de ce que la Commission Nationale de Transparence et de Responsabilité dans la gestion des finances publiques s’érige en pionnier de la quête de performance de nos institutions. C’est l’occasion de rappeler que la CNTR a pour principale mission, de veiller à l’application du code de transparence qui découle de la transposition de la directive CEMAC N°06/11-UEAC-190-CM-227, portant sur le code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques.

La CNTR constitue, à cet effet, un maillon essentiel pour la mise en œuvre des réformes majeures des finances publiques.

Aujourd’hui, la CNTR écrit une nouvelle page de son histoire. Les différents experts, ici présents, et dont je salue la qualité des premiers travaux, ont élaboré plusieurs documents stratégiques qui seront soumis à votre examen. Il vous reviendra, dès lors, de procéder à leur validation afin de permettre à la Commission de mener en toute sérénité sa mission.

Néanmoins, je ne peux passer sous silence les défis auxquels la CNTR est confrontée lors de la conduite de ses enquêtes auprès des entités publiques.

En effet, le faible taux de renseignements reçus et les insuffisances constatées dans la mise à disposition des éléments de preuve pour soutenir les informations fournies, constituent des préoccupation majeures. Ces déficiences limitent la capacité de la CNTR à remplir pleinement sa mission et à offrir une évaluation complète de la situation financière nationale.

Par conséquent, j’exige l'adhésion et l'engagement de tous les acteurs publics pour remédier à cette situation. Nous devons travailler ensemble pour assurer que les informations requises par la CNTR soient mises à disposition dans les délais et dans des conditions satisfaisantes. Il y va de la qualité et de l’exhaustivité des diagnostics en cours de réalisation, dont les conclusions pourraient servir de recommandations aux réformes en cours ou futures.

Par ailleurs, le Gouvernement accompagnera la CNTR dans la mise en œuvre de son Plan Stratégique. Le succès de ce plan ne dépendra pas uniquement de la Commission, mais aussi de la coopération soutenue de tous les responsables de la chaîne administrative.

**Mesdames et Messieurs,**

L’appui de tous est nécessaire pour l’opérationnalisation effective des réformes des finances publiques, en particulier celui des partenaires au développement.

J'en appelle à leur soutien multiforme à la mise en œuvre du Plan d'actions qui découlera du Plan Stratégique. Je les invite donc à continuer à nous accompagner dans notre élan réformateur pour garantir le succès de notre vision partagée.

**Mesdames et Messieurs,**

Ensemble, nous pouvons relever le défi de la transparence et de la responsabilité dans la gestion de nos finances publiques. C'est ainsi que nous pourrons bâtir un avenir meilleur et durable pour notre Nation.

Sur ce, je déclare ouverts les travaux de l’atelier de restitution/ validation des documents de planification de la CNTR.

Je vous remercie !